

REGLEMENT DE L'ECOLE

1-HORAIRES ET DISPOSITIONS DES ENTREES ET DES SORTIES

► HORAIRES

- ♦ Lundi/mardi/vendredi : 8 h 30 / 12h00 et 14h00/16h30
- ♦ Mercredi/jeudi : 8h30/11h30

L'accueil du matin des élèves se fait à partir de 8h20 par les enseignantes dans les classes. L'accueil de l'après-midi, à partir de 13h50, se fait dans les cours de récréation pour les classes élémentaires et dans les classes pour les élèves de maternelle.

Les élèves d'élémentaire sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la porte du bâtiment de leur classe.

- ♦ Fermeture des portes à 8h30 et 14h00. Si retard *exceptionnel*, utiliser les interphones, y compris pour accéder au bâtiment 2 de la classe de petite section.
Si retard réitéré trois fois, les parents seront convoqués par la directrice, si les retards persistent, courrier au DASEN pour signalement.
- ♦ Les sorties ont lieu pour toutes les classes après la sonnerie qui indique la fin des cours. Les élèves de PS/MS seront récupérés à la porte de leur classe, les élèves de MS/GS attendront leurs parents dans la salle de pluriactivités.

Pour un bon fonctionnement de l'école, il est impératif de respecter ces horaires. Les élèves non récupérés à 12h00, 11h30 ou 16h30 seront mis immédiatement à la cantine ou à la garderie (sauf le mercredi).

► DISPOSITION DES ENTREES ET DES SORTIES

♦ ACCES A L'ECOLE

- *Bâtiment 1 (ancien bâtiment)*

ENTREES : porte grise côté parking pour tous les élèves de MS/GS, GS/CP, CP/CE1 et CE1/CE2.

Attention, aux heures d'entrées, les parents d'élèves d'élémentaire ne sont pas autorisés à rentrer dans le bâtiment. Les enfants seront laissés à la porte de ce bâtiment 1. Pour que les élèves de CP prennent leurs repères une période avec accompagnement des parents sera tolérée jusqu'à la fin du mois de septembre.

SORTIES : par la salle de pluriactivités pour la classe de MS/GS, par la porte grise côté parking (porte nord) pour tous les élèves de GS/CP, CP/CE1 et CE2.

L'ancien portail donnant « Chemin des carrières » est réservé **UNIQUEMENT** aux ramassages scolaires.

- *Bâtiment 2*

Les PS/MS rentreront et sortiront par la salle de pluriactivités.

Les parents des enfants de maternelle doivent IMPERATIVEMENT ressortir avant la fermeture des portes SOIT 8H30 et 14H00.

Après la fermeture de la porte de la salle de pluriactivités, sonner à l'interphone pour se faire ouvrir l'accès à l'école.

- *Bâtiment 3*

Le portail sera fermé à partir de 8h30 et 14h00. Après ces heures, utiliser l'interphone pour se faire ouvrir.

♦ ACCES A LA GARDERIE

Le matin et le soir par la salle de pluriactivités uniquement.

2-MODALITES DES RENCONTRES ET DE LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

A tout moment de l'année vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant ou la Directrice de l'école, surtout si votre enfant rencontre des difficultés. Pour cela vous pouvez utiliser le cahier de liaison pour prendre rendez-vous. N'hésitez surtout pas à le faire ! Ne laissez pas votre enfant en souffrance !

La Directrice reçoit les familles tous les mardis pendant les horaires scolaires ou les lundis, mardis et vendredis à partir de 16h30. Le bureau de Direction est situé dans le bâtiment 2.

Les lundis, mercredi, jeudis et vendredis, la Directrice vous remercie d'essayer de téléphoner pendant les temps de récréation de sa classe (10h15 ou 15h15) ou avant le début des cours pour ne pas déranger les apprentissages des élèves.

*Le numéro de l'école est le MEME pour tous les bâtiments :
04-77-30-76-09*

Attention lors des entrées ou des sorties, les enseignants ont pour priorité la sécurité de leurs élèves et ne sont donc pas disponibles pour communiquer avec les familles.

Les fiches de renseignements fournies en début d'année doivent être remplies avec soin. N'oubliez pas de signaler tout changement éventuel en cours d'année (n° de téléphone, par exemple). Elles sont à rapporter rapidement à l'école et à remplir pour tous les élèves.

ATTENTION TOUT CHANGEMENT DANS LES HABITUDES DE VIE DE L'ELEVE DOIT ETRE SIGNALE PAR ECRIT SUR SON CAHIER DE LIAISON.

Toute personne, en dehors des parents, chargée de venir prendre un élève à la sortie de l'école ou de la garderie doit être inscrite sur la fiche de renseignements ou munie d'une autorisation écrite et signée des parents de cet élève.

3-REGLES D'HYGIENE, DE SANTE ET DE SECURITE

► SANTE

En présence de maladies contagieuses (conjonctivite virale, impétigo, varicelle...) il faut rappeler que, dans l'intérêt de la collectivité, nous ne pouvons accueillir à l'école un enfant porteur de l'une de ces maladies.

La réadmission à l'école est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contagion.

Sauf cas spécifique faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé :

- Un enfant, présent à l'école doit être en mesure de participer à toutes les activités de la classe, y compris la récréation.
- Il est interdit aux enseignants ou au personnel communal, d'administrer un médicament à un enfant (sauf mise en place d'un PAI par le médecin scolaire).

Il est donc nécessaire de le signaler le plus rapidement possible à la Directrice afin de mettre en place un PAI.

► HYGIENE ET SECURITE

♦Une tenue correcte est exigée (il y va du bon sens de chacun) :

- Les tongs sont interdites.
- Il est conseillé d'avoir les cheveux attachés (hygiène et confort de travail)
- Les sacs à mains sont interdits
- Le port de boucles d'oreilles de type anneaux ou pendentifs est interdit
- Dans les petites classes, le vernis à ongle est réservé pour la maison
- En maternelle, les vêtements doivent être faciles à enfiler

Lorsque ce point du règlement ne sera pas respecté, les parents en seront informés par le cahier de liaison et convoqués par la directrice si cela devait perdurer.

♦Sont interdits : les bijoux et objets de valeur (l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol).

♦Les jouets personnels sont laissés à l'entière responsabilité des élèves. Les petits objets, type bille sont interdits dans la classe de PS/MS.

Les enfants sont autorisés à apporter de petits jeux pour la cour (petites voitures, élastiques, cartes à jouer, ballon

mousse.....) *mais sous leur entière responsabilité.*

4-AIDE PERSONNALISEE COMPLEMENTAIRE (APC)

Il a lieu **les lundis et mardis de 12h00 à 12h30 pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 et de 13h20 à 13h50 pour les élèves de MS, GS et CP.**

Cette aide pédagogique pourra être proposée à tous les élèves sous forme de soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, mais aussi pour de l'aide au travail personnel et, pour des activités autour du projet d'école, à savoir le jardinage (qui sera plutôt proposé aux élèves les plus jeunes).

Cette aide ne revêt aucun caractère obligatoire. La participation de l'élève est soumise à l'accord des parents.

5-MODALITES DE SURVEILLANCE

♦Récréations : chaque enseignant surveille sa classe, il n'y a pas de service de surveillance

♦Sorties : chaque enseignant accompagne sa classe jusqu'au portail de l'école pour les classes élémentaires. Une fois le portail passé, les élèves ne sont plus sous la responsabilité de l'école.

Les élèves non récupérés à la sortie seront immédiatement confiés à la garderie périscolaire payante ou à la cantine.